

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 Août 2022

L'an deux mil vingt deux

Le trente et un du mois d'Août à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSSSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25/08/2022

Présents : Mme ROBERT BARRES M - SADAKA L- BARCELO L

Mrs MOUYSSSET R - CHINCHOLLE F- DURAISIN C- MOUYSSSET JL- CALMETTES A-
CHAUCHARD C -COUDERC P - SANTOS A- COUDERC JF - VIGUIER T

Absents avec procuration :

Absent : MURATET J-

Secrétaire de séance: Mme SADAKA Laure

QUORUM : 7

ORDRE DU JOUR

- Délibération Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du Spanc de Pays Ségali Communauté
- Délibération Approbation des engagements de la Mairie envers la Pharmacie
- Plan de financement rénovation énergétique du Four Banal

Questions diverses

***DELIBERATION 1 :** *Approuvé à l'unanimité*

Objet de la délibération : **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du Spanc de Pays Ségali Communauté**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif du Spanc de Pays Ségali Communauté.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte le rapport 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif du Spanc de Pays Ségali Communauté.

***DELIBERATION 2 :** *Approuvé à l'unanimité*

Objet de la délibération : **Approbation des engagements de la Mairie envers la Pharmacie**

Mr le Maire rappelle les différents engagements qui ont été abordés dans les conseils municipaux précédents et qui doivent désormais être approuvés.

1/ Renouvellement du bail commercial de 9 ans ci-dessus énoncé avec les particularités suivantes :

- Fixation du montant mensuel du **loyer du local commercial** sur la base de **200 € HT** durant les trente premiers mois d'exploitation de l'Acquéreur, puis d'un montant de **550 € HT mensuel**, base des révisions triennales futures
- Fixation du montant mensuel du **loyer pour l'appartement** mis à disposition de l'Acquéreur, à usage de logement, sur la base de **200 € HT** durant les trente premiers mois d'exploitation (par

déroger au montant fixé lors de la délibération du conseil municipal de Sauveterre du 3/03/17, soit 350 €), puis d'un montant mensuel de **500 € HT**, base des révisions triennales futures,

- Décision d'une prise en charge par le bailleur de **travaux de rénovation et d'aménagement de l'appartement**, tels qu'énoncés et valorisés en annexe 2 de la présente offre, à hauteur de **30 000 € HT** (remboursement sur présentation de factures acquittées)
- Décision d'une prise en charge par le bailleur du **changement de la porte d'entrée** de l'appartement, et d'aménagement/**rénovation du local situé sur l'arrière de l'officine**, côté jardin : mise aux normes électriques et handicapés, carrelage, point d'eau, isolation des murs et plafond, travaux de peinture.
- Décision de **rénovation de la façade** de l'officine à la charge du bailleur, uniquement la rampe et le nettoyage de la façade de la pharmacie.
- **Décision de cautionnement du prêt bancaire** de l'Acquéreur à hauteur d'une partie du montant de l'emprunt sollicité par ce dernier, et quoiqu'il en soit pour un montant de **100 000 €**.
- **2/ Engagement écrit de mise à disposition d'un local professionnel pour Mme Johanna Burioni**, compagne du Bénéficiaire, également domiciliée au 19 rue des fossés, 12160 Moyrazès, aux seules fins de lui permettre d'exercer en tant qu'Orthophoniste au sein de l'espace santé de Sauveterre de Rouergue **à compter du 1^{er} Septembre 2022**.
- Conditions de location :
- Il est ici précisé que le local sera mis à disposition à titre gracieux jusqu'à l'ouverture de la MAM au sein de la commune puis loué (dès l'ouverture de ladite MAM prévue théoriquement en Novembre 2022) sur la base d'un loyer mensuel de **151.17 € HT. + Charges**

3/ Engagement de la Mairie :

- A accompagner et soutenir le Docteur GALTIER dans la recherche d'un autre médecin.
- Éventuellement si besoin, contribuer à la réalisation d'une extension de son local professionnel.
- **4/ Engagement écrit irrévocable de cession des murs de l'officine** objet de la présente offre et de l'appartement attenant, ladite cession à l'Acquéreur pouvant avoir lieu à compter du jour de la prise de possession, celui-ci bénéficiant d'une option irréductible de **trente six (36) mois à compter de la date de la prise de possession de l'officine** pour réaliser cet achat dans les conditions fixées initialement. Prix de cession : **130 K€ (dont 45 K€ pour les murs de l'officine)**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les engagements envers la Pharmacie, énoncés ci-dessus.

***DELIBERATION 3 : Approuvé à l'unanimité**

Objet de la délibération : PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE DU FOUR BANAL

Mr le Maire présente au Conseil municipal les devis concernant la rénovation énergétique du Four Banal. Il donne lecture de la notice explicative ainsi que des devis estimatifs dont le montant total s'élève à la somme **25 293 € HT -30 351.60€ TTC** .

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Subvention Etat D.E.T.R. (30%)	7 588.00 €
Région (30%)	7 588.00 €
Département (20%)	5 058.00 €
Autofinancement	5 059.00 €

Total	25 293.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Approuve le projet et les devis tels que présentés précédemment

- Approuve les devis qui lui sont présentés dont le montant s'élève à **25 293 € HT -30 351.60€ TTC**.

Approuve le Plan de financement ci-dessus,

Sollicite l'aide de l'Etat pour ces travaux,

Dit que ces travaux pourraient débiter dès la reconnaissance par Monsieur le Préfet du caractère complet du dossier de demande de subvention,

Atteste que les travaux n'ont pas commencé.

QUESTIONS DIVERSES

Voierie :

Discussion autour de la tournée basse de Rebintin qui est extrêmement dangereuse. La commission voierie prendra rendez-vous avec le département pour étudier les possibilités d'aménagement (difficulté du problème : la tournée est dans le virage, les solutions sont donc peu nombreuses).

Entretien de la commune :

- Les travaux des canalisations ont commencé en dessous de Jouels.
- Le vidage des lagunes sera effectué fin septembre.

Urbanisme :

- Des ateliers autour du P.L.U.I seront organisés.
- Le rapport du C.A.U.E concernant la végétalisation de la Place aux Arcades est arrivé. Le conseil de village avait suggéré la plantation d'un arbre supplémentaire. Le rapport établit que le problème pourrait venir plutôt du sol, désagréable, et d'un manque d'aménagements aux abords de la place. Ce rapport sera discuté avec le conseil de village.

Saison estivale :

- Problème du camping : les affiches informatives concernant le paiement du camping ont été systématiquement arrachées et le système des jetons a été détérioré. Une personne mal intentionnée a saboté le système, ce qui a valu une perte de plus de moitié des recettes habituelles du camping.

Mobilier communal :

Les tables grises de la salle des fêtes de Jouels ont été détériorées.

Civisme :

Les problèmes d'incivilités concernant les poubelles sont prégnants. Les élus ont été amenés à les nettoyer eux-mêmes... Des encombrants sont aussi déposés aux locaux poubelles.

Employés municipaux :

Le mauvais concours de circonstance a causé l'absence des deux cantonniers (congs déjà prévu de l'un, maladie de l'autre) sur la fin de l'été. Ce qui a causé beaucoup de désagréments puisque les élus ont dû pallier au manque.

SIGNATURES :

LE MAIRE

Mouysset René

SECRETAIRE DE SEANCE

Sadaka Laure

